

COMMUNE DE FRONTON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2013

L'an deux mille treize, et le vingt du mois de décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire.

Présents : CHAMPAGNAC. FARDOU. LUGOU. ACQUIER. MOUREAUX.
GARRABET. COQUET. FORT. DEJEAN. BOUBE. HONTANS. LACANAU.
VAUGELADE. DE FERRAN. PICAT. ESCUDIER. DE VIVO. STRAGIER.
DELBREIL. BALMARY. DULME. PIERALLI. BARROSO. MONIER
M. RIGAL (Trésorier Municipal)

Excusés : AMBROZIO pouvoir à LUGOU
RIBES pouvoir à COQUET
PAGES pouvoir à FARDOU
DELMAS pouvoir à CHAMPAGNAC

Date de la convocation : 12 mars 2013 Vote :
--

Absent : /
Secrétaire : COQUET

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Christophe Vella, Conseiller Municipal décédé le 7 mars 2013.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2012

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012.
Mme Stragier : nous nous abstenons sur ce procès-verbal pour les mêmes raisons que précédemment : des raccourcis, des interprétations, ce procès-verbal n'est pas le reflet fidèle de nos échanges.
Mme Champagnac : ce procès-verbal donne beaucoup de travail à notre DGS.
Mme Stragier : ce n'est pas la quantité.
Mme Champagnac : d'autres communes font beaucoup moins.

Résultat du scrutin public :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 21 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme Champagnac informe l'assemblée de la démission de Mme Murer de son mandat de conseillère municipale. Conformément au CGCT, et après le refus de M. Figuet qui a quitté la commune, c'est Mme Sylvie De Vivo qui siègera dans cette assemblée à compter de ce jour en qualité de Conseiller Municipal.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue dans ce moment aussi décisif que le débat d'orientation budgétaire.

ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Délibération n° 2013 - 01

Les élus ont été destinataires des éléments suivants : les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, l'inflation, la population, budget communal : situation de clôture 2012, les grandes masses financières en fonctionnement, les soldes financiers, informations sur certaines postes budgétaires, la dette, situation financière (ratios du Trésor Public), indications sur l'orientation générale par grands thèmes, prospective des investissements, budgets annexes : situation de clôture et orientations

PREAMBULE

Mme Champagnac remercie M Rigal, Trésorier Municipal, de sa présence à cette séance.

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du CGCT, le Conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations de la commune pour 2013.

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité, même si le débat d'orientation budgétaire n'est pas encore le budget primitif de la commune, il est le reflet des grandes orientations décidées par les élus.

Il est proposé successivement d'étudier le contexte économique et financier du projet de loi de finances 2013 et la situation financière de la commune et de préciser les grands projets d'investissement et les possibilités financières pour réaliser ces projets.

Le débat n'a, nous le rappelons, aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La LF 2013 adoptée le 20 décembre 2012 précise la stratégie de redressement des comptes public qui prévoit que les collectivités locales seront associées à l'effort de redressement dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité qui se déroule de 2012 à 2017.

- 2013 : la stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ce choix de stabilisation en valeur se traduit par une perte de ressources de l'inflation et de l'augmentation de la population. La LF prévoit, dans ce contexte, d'aider les collectivités les plus défavorisées en ajustant et en renforçant les mécanismes de péréquation verticale et horizontale mais Fronton est commune contributrice. C'est-à-dire que Fronton doit participer à la péréquation (ex FNGIR)
- 2014 et 2015 : diminution de 750 millions d'euros prévue en LOF mais annoncée plus importante dans les revues techniques.

Les collectivités, si elles veulent limiter la hausse de l'impôt, n'auront d'autres issues que la mise en œuvre d'économies, la recherche de recettes supplémentaires et la baisse des investissements. La marge de manœuvre sur les économies est relativement faible, il faudra donc baisser la voilure, revoir de fonctionnement et la qualité des services. L'Etat qui recherche des économies et des recettes nouvelles a mis les collectivités locales au « pain sec ».

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

L'enveloppe normée des dotations de l'Etat est gelée pour la 3^{ème} année consécutive. Les éléments connus, propres à chaque dotation sont déclinés ci-dessous :

- **la Taxe additionnelle aux droits de mutation** : c'est une des rares taxes qui est assise sur des flux de transactions immobilières et non sur des stocks de bases taxables. C'est donc une ressource très volatile car elle est intimement liée au marché de l'immobilier et de la construction. Les projets annoncés sur la commune nous permettent de supposer que cette taxe sera au moins stable mais peut être en évolution les années qui viennent.

Les droits avaient fortement baissé en 2009, mais ils ont enregistré une hausse très importante en 2011 et sont revenus à un montant plus « moyen » en 2012.

2008 : 116 750.99 € - 2009 : 88 943.47 € - 2010 : 135 478.61 € - 2011 : 205 430 € - 2012 : 131 103 €

- **la DGF : (Dotation Globale de Fonctionnement)** au sein de l'enveloppe, la partie dotation de garantie baissera de 2.48 %, la partie compensation de 1.98 % pour financer la hausse de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant sera supérieur à 75 % de la moyenne, leur dotation de garantie baissera de 0.01 à 6 %. Fronton 2013 : DGF annoncée à 819 197 € soit + 10 334 € par rapport à 2012

Rappelons que jusqu'en 2007, la DGF variait de l'inflation et de la croissance. A partir de 2008 elle a varié uniquement de l'inflation. En 2010 elle a été indexée sur la moitié de l'inflation. Depuis 2011 elle n'est plus indexée.

	2008	2009	2010	2011	2012
Population DGF	5657	5160	5328	5481	5601
Population 3-16 ans	743	743	1037	1078	1109
Voirie en ml	54626	55905	56355	56191	56147
Dotation forfaitaire n -1	852173	862623	816385	831732	797952
Dotation de base	503486	460140	479095	494523	506655
Dotation superficie	14504	14693	14759	14759	14759
Complément de garantie	208495	204325	200239	200239	200239
Comp. Part salaires TP	131874	132929	133328	84120	82899
Comp. Baisses de DCTP	4264	4298	4311	4311	4311
Prélèvement TASCOM	0	0	0	57592	57592
Dotation forfaitaire de n	862623	816385	831732	797952	808863
Potentiel financier/hab	495.18	573.45	575.34	580.57	599.97
Potentiel financier strate	865.73	901.36	937.19	948.31	999.61

A noter que l'adhésion à la communauté de communes n'a pas d'impact sur la DGF communale 2013 (confirmation du Ministère d'octobre 2012), seul le potentiel financier pourrait avoir une infime incidence sur la DGF des communes membres en 2014 mais cela reste à confirmer en LOF 2014. Information communiquée par l'ATD le 26 novembre 2012

La DGD assurance et la DGD urbanisme seront fusionnées.

– **les dotations d'aménagement :**

- **la DNP** (Dotation Nationale de Péréquation) progressera de 1.31 % c'était : 1.45 % en 2012 et 1,5 % en 2011
- **la D.S.R.** (Dotation de Solidarité Rurale) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte des charges qu'elles supportent pour le maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette enveloppe progressera de 8.75 % avec + 5 % pour la fraction bourg centre, + 3.5 % pour la fraction péréquation et + 87 % pour la fraction cible en fonction de nouvelles règles de répartition. C'était + 4,6 % en 2012 et + 6.23 % en 2011.
- **la DTS (Dotation pour les Titres Sécurisés)** : cette dotation sera gelée à 5 030 € par an.
- **La DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux) : la variation sera limitée à une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % pour limiter l'effet de l'évolution de l'enveloppe. En 2010 la commune a obtenu une subvention pour l'acquisition du foncier de la nouvelle école. En 2011 et 2012 la DETR lui a permis de réaliser un important programme d'assainissement collectif dans les secteurs de Sautic, Capdeville (200 000 € de subvention), lac et Pourradel (231 000 € de subvention). En 2013, la commune a déposé un dossier pour une première tranche pour la construction de l'école. Il faut savoir que l'Etat a accepté le principe de financement de cette école à condition qu'elle soit BBC mais souhaite que plusieurs DETR la financent. L'enveloppe DETR pour la Haute-Garonne est de 4 millions d'euros. La démarche est engagée, la réponse de l'Etat lui appartient.

- **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :** Le montant des travaux et acquisitions 2012 ouvre un droit à récupération en 2013 de 156 576 €. A partir de 2014, le taux de TVA passera de :
 - 19.60 à 20 % pour le taux normal
 - 7 à 10 % pour le taux intermédiaire
 - 5.5 à 5 % pour le taux réduit
 La commune récupère la TVA avancée en n+1 au coefficient de 0,15482. Nous ne savons pas quel sera le taux pour la TVA avancée en 2014.

Potentiel financier et potentiel fiscal :

	2008	2009	2010	2011	2012	Villemur	Bruguères
Potentiel financier	495,18	573,45	575,5	580,57	599.97	856.00	1412
Strate 5000 à 7499	865,73	901,36	937,19	948,31	999.61		
Potentiel fiscal				453,93	473.29	736	1302

(source Préfecture)

Il est toujours intéressant de comparer les données avec les communes de même strate. On peut donc dire que Fronton n'est pas très « riche ».

LA FISCALITE

Les mesures fiscales :

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : la revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives (TF, TH et CEF) a été fixée à 1,8 %. Ce taux correspond environ à celui de l'inflation prévisible. Cette revalorisation forfaitaire aura pour effet, à bases équivalentes et à taux constants de maintenir les ressources 2013, en euro constant, à celle de 2012..

A noter cependant que l'inflation annoncée est toujours inférieure à l'inflation mesurée sur une année. Par conséquent, là encore, les collectivités enregistrent une perte de revenus.

Le travail effectué sur la révision des bases a permis à la commune d'enregistrer des rôles supplémentaires pour un montant de 12 939 €, ce qui correspond à 0.4 % du produit 2012.

Par ailleurs le dynamisme des bases procure annuellement un produit supplémentaire à taux constants.

NOUVELLE FISCALITE SUITE A L'ADHESION A LA CCF

L'adhésion à la Communauté de Communes du Frontonnais va bouleverser en 2012 le schéma de la fiscalité dans nos communes. En effet, la CCF a fait choix de la fiscalité additionnelle c'est-à-dire que l'EPCI percevra dès 2013 les mêmes taxes que la commune (TH, FNB, FN et CFE) et en fixera les taux.

A ce jour, rien n'est arrêté en matière de taux.

L'ATD a apporté son concours à la CCF pour déterminer les taux de la première année de fonctionnement. Par principe, la première année de perception de la fiscalité additionnelle, les rapports entre les taux des 4 taxes de l'EPCI doivent être égaux aux rapports constatés l'année précédente entre les taux moyens pondérés de chaque taxe dans l'ensemble des communes membres.

L'ATD a donc procédé en 4 étapes :

- Le calcul des taux moyens pondérés (TMP) 2012
- L'estimation du produit fiscal attendu pour 2013 sur la base des charges transférées et des charges nouvelles
- L'estimation des taux 2013 de l'EPCI nécessaires pour obtenir un produit permettant l'équilibre

- Une présentation de la neutralisation possible du mécanisme par la correction des taux communaux.

Calcul du taux moyen pondéré 2012 des 10 communes :

TH		FB		FNB		CFE	
Bases	Produit	Bases	Produit	Bases	Produit	Bases	Produit
23 398 517	6 190 023	22 699 654	4 849 542	478 974	513 993	8 401 085	2 538 960
TMP		TMP		TMP		TMP	
26.45 %		21.36 %		107.31 %		30.22 %	
Taux Fronton		Taux Fronton		Taux Fronton		Taux Fronton	
27.81 %		23.88 %		115.42 %		27.89 %	

Estimation du produit fiscal attendu par la CCF corrigé des éléments du DOB de la CCF :

Compétence	Charges	Part de Fronton	% de Fronton
Aménagement espace	77 000	18 495	24.02 %
Développement économique	10 250	8 024	78.28 %
Création ... voirie	3 920 000	814 843	20.79 %
Action sociale	940 000	328 662	34.96 %
Politique du logement	3 000	3 120	100 %
Environnement	0	0	
Equipements culturels et sportifs	86 700	62 312	71.87 %
Tourisme	13 450	2 240	16.65 %
Charges générales	109 600	26 169	23.88 %
Total	5 160 000	1 263 865	24.49 %

C'est donc à partir de ces éléments qu'ont été calculés les taux de la CCF qui peuvent, d'ici le vote du budget de la CCF, varier du montant des charges nouvelles.

Ainsi, les communes se séparent de charges transférées à la CCF qui, si elle ajoute des charges nouvelles, va conduire mathématiquement à une augmentation de la fiscalité des contribuables.

Estimation des taux de la CCF suite au DOB du 5 mars 2013

Les bases actualisées des 10 communes ont été cumulées et multipliées par les taux moyens pondérés pour obtenir un produit assuré.

La division des charges transférées (5 160 000 €) par le produit assuré (14 581 905 €) permet de définir un coefficient de variation uniforme qui servira au calcul des taux de l'EPCI pour 2013

Coefficient de variation uniforme (CVU): 0.3539

(TMP : Taux Moyen Pondéré)

	TMP	CVU	Taux de l'EPCI
TH	26.45 %	0.3539	9.36 %
FB	21.36 %	0.3539	7.56 %
FNB	107.31 %	0.3539	37.97 %
CFE	30.22 %	0.3539	10.69 %

Neutralisation possible par la correction des taux communaux 2013

Aucune règle n'impose aux communes de diminuer leurs taux à concurrence des taux votés par l'EPCI

Il faut donc trouver le juste équilibre entre les charges transférées et la diminution du produit qui les compense afin d'éviter d'accroître la pression fiscale tout en maintenant un produit suffisant pour permettre le financement des charges non transférées.

	TH	FB	FNB	CFE
Taux communaux 2012	27.81 %	23.88 %	115.42 %	27.89 %
Produit 2012	3 118 301			
Charges transférées	1 263 865			
Nouveau produit	1 854 436			
Taux communaux corrigés	16.54 %	14.20 %	68.64 %	16.59 %

Evolution des bases :

	2009		2010		2011	(*)	2012		2013 (**)	
TH	5 197 000	7,20%	5 534 000	6,48%	5 150 000	-6,94%	5 593 731	8,62%	5 703 000	1,95%
FB	3 774 000	7,12%	4 038 000	7,00%	4 196 000	3,91%	4 413 460	5,18%	4 495 000	1,85%
FNB	147 400	0,55%	144 900	-1,70%	139 700	-3,59%	141 693	1,43%	144 500	1,98%
TP / CFE	3 726 000	5,94%	3 956 000	6,17%	1 209 000	-69,44%	1 237 747	2,38%	1 310 000	5,84%

Les bases varient peu en 2013 par rapport aux autres années. Cela provient du fait que la commune qui enregistrait une centaine de permis de construire entre 2005 et 2008 en a enregistré seulement 25 en 2010. Ces 25 nouvelles maisons entrent en fiscalité en 2013.

Calcul du produit communal à partir des bases prévisionnelles 2013 et de la correction des taux communaux :

	Bases 2013 prévisionnelles	Taux Communaux	Produit	Taux Communautaires	Produit Communautaire	Taux Communaux	Produit Communal
TH	5 703 000	27,81%	1 586 004	9,36%	533 801	16,54%	943 276
FB	4 495 000	23,88%	1 073 406	7,56%	339 822	14,20%	638 290
FNB	144 500	115,42%	166 782	37,97%	54 867	68,64%	99 185
CFE	1 310 000	27,89%	365 359	10,69%	140 039	16,59%	217 329
			3 191 551		1 068 528		1 898 080

On constate que les taux de Fronton 2012 étant supérieurs aux TMP de la TH, et des taxes foncières, cela se traduit par une perte de produit. Il faudra donc réajuster les taux théoriques de l'ATD car l'équilibre financier ne sera pas atteint. L'addition du produit communautaire et du produit communal ne donne le produit antérieur attendu.

M Pieralli : en clair ?

Mme Champagnac : dès que les taux de la CCF seront connus il faut refaire les calculs des taux communaux en commission des finances pour retrouver l'équilibre. Cela est commun aux trois grosses communes de la CCF.

Mme Stragier : à quel pourcentage du budget est estimé le transfert de charges ?

Mme Champagnac : Fronton transfère 24 % des charges de la CCF. Dans le budget, c'est 1 263 000 € sur 5 500 000 €.

IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) : la 3^{ème} loi de finance rectificative 2012 adoptée le 19 décembre 2012 indique que les IFER seront indexés sur le taux de l'inflation prévisionnelle. Mais le montant annoncé par le pôle fiscalité pour 2013 est identique à 2012.

Cotisation Economique Territoriale :

Impôt qui a succédé à la Taxe Professionnelle. La CET comprend 2 parts :

- C.V.A.E. dont le taux est fixé nationalement. La commune n'a donc pas de prise sur cette part qui est reversée par l'Etat. A ce jour, aucune disposition ne prévoit le partage de la CVAE entre le nouvel EPCI et les communes adhérentes sauf délibérations concordantes qui n'ont pas été prises.
- C.F.E. Dont l'assiette est la valeur locative et dont le taux peut être modulé par la commune et l'EPCI.

Ressources fiscales 2013 et comparaison depuis 2011

	Ressources 2011	Ressources réelles 2012	Ressources 2013 sans correction des taux communaux	Ressources 2013 après correction des taux communaux
IMPOTS "ménages"				
TH	1 432 215	1 555 616	1 586 004	943 276
FB	1 002 005	1 053 934	1 073 406	638 290
FNB	161 242	163 542	166 782	99 185
Taxe add FNB		7 907	8 209	8 209
C.E.T.				
CFE	337 190	345 208	365 359	217 329
CVAE	143 376	142 479	140 771	140 771
TaSCom	57 592	60 262	60 262	60 262
IFER	6 267	5 247	5 247	5 247
Allocations Compensatrices				
Com TH	96 801	90 822	95 911	95 911
Comp FB	10 004	8 926	7 985	7 985
Comp FNB	35 928	35 936	36 061	36 061
Comp CFE	18 470	13 279	10 808	10 808
Péréquation				
FNGIR-DCRTP	- 351 379	354 599	354 599	354 599

Les informations concernant les bases 2013, non notifiées à ce jour, seront communiquées en commission des finances et en conseil municipal pour le vote du budget.

Pour la CVAE estimée 2013, il s'agit d'un calcul établi à partir de la CVAE collectée durant les 3 premiers trimestres de 2012.

La Péréquation :

1. **Le fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR) et la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :** ont été actualisés en 2012 afin de tenir compte des dégrèvements ordonnancés et des rôles supplémentaires émis jusqu' au 30 juin 2011 ainsi que des redressements effectués opérés par les services fiscaux sur les bases de la TP 2010. Cette actualisation reçue en toute fin d'année 2012 était applicable immédiatement (d'où la DM) et fige :

La DCRTP à 0 €

Le prélèvement FNGIR à 354 599 €

2. **Le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales FPRIC :**

Ce fonds qui consiste à mesurer la richesse d'un ensemble intercommunal ou d'une commune isolée pour définir les contributeurs et les bénéficiaires disparaît pour les communes membres d'un EPCI. Selon les éléments disponibles au 26 novembre 2012, c'est-à-dire sur la base du projet de LOF, la Communauté de Communes du Frontonnais serait prélevée à hauteur de 1 276 €.

Les compensations fiscales :

Restent au bénéfice des communes car elles sont issues de LOF anciennes. Le périmètre est élargi et intègre la compensation des pertes de recettes liées aux dispositifs d'exonération de CVAE. L'enveloppe normée des compensations accusera une baisse de 14,5 % par rapport à 2011.

Les pistes de fiscalité nouvelle :

Taxe sur les logements vacants : à étudier en commission des finances

Révision des évaluations cadastrales : c'est le travail de la commission des impôts qui, depuis 2010, en collaboration avec le service du cadastre, travaille sur les biens ayant subi des transformations notoires susceptibles d'en modifier la valeur locative. Depuis mi 2012, la commission travaille sur la révision du bâti commercial afin de mettre en adéquation le bâti commercial réel et le bâti commercial déclaré.

TLE / T.A.

Les versements 2012 ont été amputés de 41 845 € que la commune a dû reverser à l'Etat suite à une erreur de calcul de la TLE sur un permis de construire.

Il s'agit du permis de construire du nouvel Intermarché sur lequel le porteur du projet a constaté que certaines surfaces étaient sur taxées. Le service instructeur d'urbanisme a donc produit un nouveau calcul qui conduit à un remboursement de 41 845 €.

INFLATION

L'inflation prévisionnelle inscrite en loi de finances 2011 était de + 1.5 %. Elle a été en réalité comptabilisée à + 2.1 %.

En LF 2012, l'inflation est annoncée à + 1,7 %, elle a été réellement de + 2 % en moyenne sur l'année.

En LF 2013 elle est encore annoncée à 1.7 %.

L'inflation prévisionnelle est donc à prendre en compte avec modération compte tenu des éléments ci-dessus car on sait que l'inflation réelle est toujours supérieure.

On sait aussi que l'écart entre "le panier du Maire" et l'inflation des ménages est de 0,8 point chaque année. Cet écart a tendance à se réduire compte tenu du gel du point d'indice de la fonction publique depuis mi-2010 et de la baisse des taux d'intérêts. Si ce ralentissement des prix des dépenses communales peut être vu comme une bonne nouvelle, il semble conjoncturel et ne permettra pas de compenser la baisse programmée des dotations de l'Etat sur au moins deux ans.

LA POPULATION

Les chiffres de la population :

Pop. totale	Pop. municipale	Pop. Comptée à part
Population authentifiée pour 2009		
5100	5030	70
Population authentifiée pour 2010		
5303	5233	70
Population authentifiée pour 2011		
5455	5384	71
Population authentifiée 2012		

5574	5489	85
Population authentifiée 2013		
5683	5594	89

Source INSEE

Orientations 2013 : non seulement l'année 2013 ne s'annonce pas très faste car l'Etat va chercher à faire des économies et les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction des déficits publics et on croit comprendre que les réductions seront encore plus importantes.

BUDGET COMMUNAL : situation de clôture

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	situation de clôture 2012 + 680 480.63 Si l'on ajoute à cet excédent 2012 les 250 500 € de participations enregistrés en fonctionnement, l'excédent « corrigé 2012 » serait de 930 980 € situation de clôture 2011 + 1 007 740,36 situation de clôture 2010 + 1 111 493.89 situation de clôture 2009 + 955 425.84 On note, de façon générale, une nette tendance à l'érosion de l'excédent de fonctionnement et les choses ne sont pas prêtes de s'arranger.
- Investissement	solde 2012 + 631 921.67 report 2011 + 971 610.25 situation de clôture 2012 + 1603 531.92 RAR dépenses - 440 280,00 RAR recettes + 102 054,00 situation finale + 1 265 305.92

LES GRANDES MASSES FINANCIERES

Bilan d'évolution du fonctionnement 2008 - 2012

Chapitres	Réalisé 2008	Variation	Réalisé 2009	Variation	Réalisé 2010	Variation	Réalisé 2011	Variation	Réalisé 2012	Variation
		2008/2007		2009/2008		2010/2009		2011/2010		2011/2012
DEPENSES	4 232 005	8,94%	4 302 683	1,67%	4 521 311	5,08%	5 408 610	19,62%	5 756 589	6,43%
charges à caractère général	957 551	5,36%	1 136 410	18,68%	1 060 789	-6,65%	1 063 509	0,26%	1 200 187	12,85%
Charges de personnel	2 098 239	7,71%	2 245 595	7,02%	2 300 058	2,43%	2 393 545	4,06%	2 549 395	6,51%
Autres charges de gestion courante	807 600	19,00%	577 034	-28,55%	811 440	40,62%	1 153 497	42,15%	1 297 663	12,50%
Charges financières	229 632	6,05%	242 432	5,57%	242 203	-0,09%	262 306	8,30%	183 697	-29,97%
Charges exceptionnelles	561	n.s.	194	n.s.		n.s.	44	n.s.	1 760	n.s.
ICNE de l'exercice	0									
Dotation aux amortissements	138 422	5,59%	101 018	-27,02%	106 821	5,74%	184 330	72,56%	169 193	-8,21%
Atténuation de produits							351 379		354 694	0,94%
RECETTES	4 929 264	2,13%	5 258 109	6,67%	5 632 805	7,13%	6 416 350	13,91%	6 437 070	0,32%
Produits des services	733 086	21,09%	750 120	2,32%	783 064	4,39%	964 787	23,21%	1 036 413	7,42%
Impôts et taxes	2 371 459	1,27%	2 682 111	13,10%	2 877 953	7,30%	3 461 200	20,27%	3 534 767	2,13%
Dotations et participations	1 438 414	-0,14%	1 349 547	-6,18%	1 406 790	4,24%	1 621 489	15,26%	1 483 640	-8,50%
Autres produits de gestion courante	105 982	11,59%	108 714	2,58%	125 251	15,21%	158 226	26,33%	158 232	0,00%
Atténuation de charges	219 139	-13,98%	272 298	24,26%	347 947	27,78%	151 738	-56,39%	99 971	-34,12%
Produits financiers	150	25,00%	120	-20,00%	109	-9,17%	102	-5,99%	106	3,44%
Transferts de charges	21 489		21 753	1,23%	23 269	6,97%	20 348	-12,55%	20 134	-1,05%
Travaux en régie	24 769	-8,79%	26 823	8,29%	29 950	11,66%	23 511	-21,50%	39 303	67,17%
Produits exceptionnels	14 776	-76,04%	46 623	215,53%	38 472	-17,48%	14 950	-61,14%	64 504	331,47%
Excédent reporté	137 500									
Excédent	834 759		955 426		1 111 494		1 007 740		680 481	

Dépenses :

- les charges à caractère général progressent de façon importante par l'achat de repas en liaison froide, la hausse des fluides, l'augmentation du compte 6068 en raison d'importants travaux en régie et du compte 61522 qui a enregistré les travaux réalisés suite au sinistre Trésorerie, à la cuisine de Garrigues et aux vestiaires du stade. Les contraintes en matière de contrôles et maintenance ont pour effet d'augmenter le compte 6156
- les charges de personnel progressent de 6.51 % par le recrutement d'un animateur de ville (anticipé sur l'OMPCA), d'une puéricultrice pour la crèche et incontestablement par le remplacement d'agent en maladie ou accident de travail. Sans stigmatiser, on comptabilise 1123 jours de maladie ordinaire en 2012 contre 834 en 2011. La proportion des frais liés aux remplacements est importante, cela a un coût, nos services doivent pouvoir continuer malgré des absences.
- Les charges de gestion courante enregistrent une hausse de 12.50 % en raison du transfert sur la seule section de fonctionnement de la totalité des participations syndicales pour 250 500 €

Recettes :

- Les produits des services ont augmenté de 7.42 %. Repas cantine en hausse de 5.56 %.
- Le chapitre dotations et participations baisse de 8.50 % par le gel des dotations et par le fait que la commune n'a pas encaissé le CEJ comme c'était prévu. La CAF a versé en fin d'année les 184 000 €. Cette somme a été enregistrée sur le CCAS par erreur. Elle a eu pour effet d'atténuer mathématiquement la subvention de la commune au CCAS.

En masse, les dépenses ont progressé de 6.43 % et les recettes de seulement 0.32 %, donc des dépenses qui augmentent trop et des recettes pas assez.

On poursuit la réflexion sur la maîtrise des charges mais les normes imposées encadrent les collectivités locales à qui l'Etat « serre la vis ». Il est donc difficile de réduire la part des dépenses dites « incompressibles » qui pèsent lourd dans le budget.

LES SOLDES FINANCIERS

SOLDES DE GESTION							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
1	Contributions directes	2 341 828	2 371 459	2 682 111	2 877 953	3 199 421	3 358 155
2	Dotations participations	1 440 429	1 438 414	1 349 547	1 406 790	1 621 488	1 483 640
3	Autres	1 044 079	1 119 391	1 226 451	1 348 062	1 595 441	1 595 275
4	Recettes de fonctionnement	4 826 336	4 929 264	5 258 109	5 632 805	6 416 350	6 437 070
5	Frais de personnel	1 948 040	2 098 239	2 245 595	2 300 058	2 393 544	2 549 395
6	Autres	1 719 967	1 904 134	1 814 656	1 979 050	2 752 758	3 207 194
7	Dépenses de fonctionnement courant	3 668 007	4 002 373	4 060 251	4 279 108	5 146 302	5 756 589
8	Epargne de gestion (4-7)	1 158 329	926 891	1 197 858	1 353 697	1 270 048	680 481
9	Frais financiers	216 542	229 632	242 432	242 203	262 306	183 697
10	Epargne brute (8-9)	941 787	697 259	955 426	1 111 494	1 007 742	496 784
11	remboursement du capital	494 576	428 220	498 175	554 292	586 864	417 962
12	Epargne nette (10-11)	447 211	269 039	457 251	557 202	420 878	78 822

Evolution du résultat ou autofinancement :

C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement qui finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat	941 787	834 759	955 426	1 111 494	1 007 740	680 480
Résultat en € par habitant	184 €	163 €	187 €	209 €	185 €	122 €

INFORMATIONS SUR CERTAINS POSTES BUDGETAIRES

Charges de personnel

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Frais de personnel	1 576 550 €	1 786 719 €	1 970 000 €	2 098 239 €	2 245 595 €	2 300 057 €	2 393 544 €	2 549 395
% d'évolution		13,33%	10,26%	6,51%	7,02%	2,43%	4,06 %	6.51 %
Frais de personnel/DF		49,61 %	50,14 %	50,20 %	52,19 %	50,88 %	44,25 %	44,29 %

Le jour de carence appliqué depuis janvier 2012 serait supprimé en 2014. La valeur du point, gelée depuis juillet 2010, est maintenue.

Formation : le CNFPT a repris le remboursement des frais de déplacement aux agents ce qui réduira la participation communale liée au plan de formation.

Les cotisations salariales CNRACL passent de 8.39 % à 8.76 % en 2013. Cette augmentation est issue de la réforme des retraites qui portera la cotisation, par augmentations successives annuelles, à 10,55 % en 2020.

CNFPT : la cotisation est passée de 0.9 à 1 % au 1^{er} janvier 2013.

Pour 2013, l'enveloppe à affiner serait de 1 970 000 €, en baisse du personnel transféré à la CFF.

SDIS : contribution de la commune en augmentation de 1.75 % par rapport à 2012 soit un montant dû de 86 282.27 € pour 2013.

Evolution de la subvention versée au CCAS

	2008	2009	2010	2011 (*)	2012
Subvention	277 138	81 230	299 873	499 807	429 429
		-70,69%	269,17%	66,67%	-14,08%

(*) pour suivre réellement l'évolution de la subvention versée au CCAS sur des bases identiques, l'année 2011 a été corrigée du montant du CEJ perçu par la commune et reversé au CCAS par le biais de la subvention.

Tarifs

Les loyers seront révisés à l'échéance du coût de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE. Les tarifs ont été régulièrement augmentés de l'inflation.

Pour 2013, les baux des occupants de la Maison des Vins seront revus. Un rapprochement a été effectué en 2011 (1^{ère} année complète) entre les prévisions et la réalité des charges. Les occupants ont été

ENDETTEMENT PAR HABITANT ET EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DEPUIS 2006 SANS SIMULATION

A jour au 27 février 2013

	Habts	Dette en capital	Dette Habitant	Capital	Intérêts	Annuité Habitant
2006	4598	4 838 726,93	1 052,35	372 326,05	182 834,27	120,74
2007	5117	4 731 333,00	924,63	368 736,00	171 313,00	105,54
2008	5117	4 334 571,00	847,09	352 040,00	140 793,00	96,31
2009	5117	3 975 873,06	776,99	313 429,08	173 954,60	95,25
2010	5303	4 782 444,02	901,84	361 241,48	181 157,29	102,28
2011	5455	5 909 992,80	1 083,41	414 619,72	207 805,55	114,10
2012	5574	5 495 373,04	985,89	415 410,66	193 118,84	109,17
2013	5683	5 125 962,37	901,98	354 507,49	159 686,90	90,48
2014	5700	4 206 925,48	738,06	338 589,66	159 253,14	87,34
2015	5730	3 868 335,81	675,10	351 374,19	146 934,04	86,96
2016	5760	3 516 961,61	610,58	356 361,89	134 166,86	85,16
2017	5790	3 160 599,72	545,87	355 421,92	120 914,42	82,27

2013 emprunt Crèche transféré à la CCF

Données consolidées des budgets annexes

	Strate	Fronton	Castelnau	Bouloc
Dette par habitant 2011	1 117 €	1 232 €	1 939 €	1 387 €
Annuité par habitant 2011	135 €	107	228	85

La dette de Fronton n'est pas colossale eu égard aux équipements qui existent sur la commune et que n'ont pas les communes voisines.

ENDETTEMENT PAR HABITANT ET EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DEPUIS 2006 AVEC SIMULATION

A jour au 27 février 2013

	Habts	Dette en capital	Dette Habitant	Capital	Intérêts	Annuité Habitant
2006	4598	4 838 726,93	1 052,35	372 326,05	182 834,27	120,74
2007	5117	4 731 333,00	924,63	368 736,00	171 313,00	105,54
2008	5117	4 334 571,00	847,09	352 040,00	140 793,00	96,31
2009	5117	3 975 873,06	776,99	313 429,08	173 954,60	95,25
2010	5303	4 782 444,02	901,84	361 241,48	181 157,29	102,28
2011	5455	5 909 992,80	1 083,41	414 619,72	207 805,55	114,10
2012	5574	5 495 373,04	985,89	415 410,66	193 118,84	109,17
2013	5683	5 125 962,37	901,98	354 507,49	159 686,90	90,48
2014	5700	4 554 925,48	799,11	409 522,71	189 973,14	105,17
2015	5730	7 545 402,76	1 316,82	507 292,71	255 027,04	133,04
2016	5760	7 038 110,04	1 221,89	519 296,73	292 618,54	140,96
2017	5790	6 518 813,31	1 125,87	525 688,84	272 034,02	137,78

Ce tableau retrace la dette en tenant compte des emprunts simulés pour la future école élémentaire, le préau et les plateaux sportifs. A ce prix là, nous aurons une belle école !

M Balmary : on compare la dette par rapport à la moyenne de la strate, cela ne veut pas dire que c'est bien. Quels sont les signaux d'alerte ?

Mme Champagnac : se comparer à la strate cela a du sens. La capacité de désendettement est un élément d'appréciation au niveau de l'année. Nous avons le montant à ne pas dépasser pour 2010, nous chercherons une référence plus récente. Nous ne sommes pas dans la zone rouge.

M Balmary : à partir de quel moment l'endettement devient-il alarmant ? Avec 1500 €, serons-nous dans la zone critique ?

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les communes de plus de 3500 habitants sont tenues de présenter, lors du débat un certain nombre de ratios qui s'inscrivent dans un objectif de transparence des finances publiques. Les données communiquées émanent du Trésor Public et concerne n-2. Elles ont l'avantage d'être plus récentes que les ratios communiqués par la DGCL (n-3 ou n-4 parfois).

Ces ratios permettent de comparer les communes dans une même strate démographique, même si chaque commune œuvre dans un contexte différent, mais aussi d'analyser des situations données et d'apporter les réponses adéquates.

M. Balmary : pages 18 et 21, les ratios sur les impôts sont différents.

Mme Champagnac : pages 18, les ratios portent sur les bases, et page 21, sur les taux.

INDICATIONS SUR L'ORIENTATION GENERALE

PAR GRANDS THEMES

Cette liste d'orientations par thèmes peut varier en fonction de nouvelles priorités. Les réalisations ne peuvent se limiter à un seul exercice budgétaire dans la mesure où la majeure partie des projets dépend de consultations, de marchés publics ou tout simplement d'accords de subventions.

En 2013 le Département a dû revoir à la baisse ses dépenses d'investissements et ajuster le niveau de ses aides aux communes et intercommunalités d'environ 16 millions d'euros. Le règlement des subventions a été modifié et les dossiers non instruits au 31 décembre 2012 sont redistribués dans les services pour être examinés selon les nouvelles règles dont voici l'essentiel :

- les aides concernant l'acquisition de matériel, véhicules et mobilier sont désormais réservées aux communes de moins de 5000 habitants ou EPCI de moins de 20 000.
- le taux des subventions sur travaux dans les bâtiments communaux des communes de plus de 5000 habitants ou EPCI de plus de 20 000 ne sera plus de 50 % mais de 5 à 30 %
- les constructions d'écoles sont plafonnées à 3 000 000 € HT et à 1 000 000 € pour les autres types de bâtiments

M Pieralli : pour l'école, l'aide serait donc plafonnée à 3 000 000 € ?

Mme Champagnac : le dossier n'a pas été déposé au Conseil Général mais auprès de l'Etat.

- l'enveloppe du pool sera minorée de 20 % et allouée sur 3 ans au lieu de 2 avec un déblocage de seulement 30 % la première année. Elle passe de 496 000 € par an à 264 000 € soit une baisse de 47 %.

Mme Champagnac : le pool routier sert à faire des trottoirs, vous qui passiez votre temps à compter les mètres linéaires, avec un pool qui baisse de moitié, nous en ferons moins.

Mme Stragier : il fallait donc en faire plus.

M Balmary : le pool baisse donc de 20 % et est étalé sur 3 ans.

Mme Champagnac : vous qui siégez en commission d'urbanisme, je vous laisse seul juge de ce que nous ferons avec 264 000 € par an. Ce qui ne pourra pas être financé par le pool devra l'être par la communauté de communes. Cela va ralentir les travaux que vous ne trouviez déjà pas assez nombreux et pas assez rapides.

- les communes devront établir une liste de projets prioritaires

A la demande du Département, la commune a transmis la liste des dossiers non subventionnés au 31 décembre 2012.

3 dossiers concernent 2010 ; 8 concernent 2011 et 11 concernent 2012

Sur les 22 dossiers qui sont repartis en instruction dans les services, la commune attendait 371 204 € de subventions. Selon les nouvelles règles (en appliquant 20 % pour les projets subventionnés de 5 à 30 %), la commune peut espérer 134 407 € soit une perte nette de 236 797 € qui devra être financée par le budget communal.

Mme Dulmé : en entendant le chiffre des 22 dossiers en souffrance, qu'est-ce qui est fait pour aller négocier au Conseil Général ? car de nombreux Maires prennent leurs dossiers sous le bras et vont le défendre.

Mme Champagnac : vous voulez dire que le Conseil Général, réagit en fonction des Maires ? La seule fois où j'ai pris ma valise c'était pour la Maison des Vins et je m'en souviendrai, tellement j'ai été mal reçue. Nous avons des contacts avec les services, avec la Conseillère Générale, nous suivons les dossiers. On ne négocie pas, je ne me vois pas aller pleurer pour un photocopieur, pour un gros dossier oui. Il y a des règles strictes, elles sont connues. Il n'y a pas des Maires connus et d'autres moins. Le Département a toujours beaucoup donné aux communes mais cette politique de restriction nous met dans une situation difficile.

M Pieralli : je ne peux pas vous laisser dire que le Conseil Général « nous met » dans une situation difficile. Il est lui aussi en situation difficile.

Sur le pool routier on a bien compris. Dans le DOB de la CCF, on a parlé qu'il serait peut être fait appel à l'emprunt ?

Mme Champagnac : en effet car les charges transférées ont été basées sur l'enveloppe complète des pools précédents. Aujourd'hui, la moitié sera financée à 51,25 % et la CCF pourra payer le reste mais sans subvention.

M Pieralli : à 50 %, la CCF pourra intervenir sur les besoins de la commune ?

Mme Champagnac : en 2013 l'enveloppe est importante mais en partie non subventionnée. Ce n'est pas une solution pérenne car les charges transférées sont financées par l'impôt théorique attendu.

M Pieralli : pour 2013, si l'idée de l'emprunt est votée pour permettre la réalisation des travaux, on peut espérer une aide financière de la CCF.

Mme Champagnac : il n'y a pas d'aide de la CCF, si la CCF veut faire des travaux au-delà du pool attribué, elle devra les financer par l'impôt ...C'est le cas en 2013.

Mme Champagnac : si l'on met bout à bout les considérations de l'Etat, de la Région et du Département, nous sommes dans un contexte de rigueur.

M Pieralli : pas de rigueur mais d'économies.

Mme Champagnac : le mot rigueur fait peur. Il faut pourtant garder la tête froide et ne pas réclamer à hue et à dia.

M Escudier : et à côté on a des communautés de communes qui vont coûter toujours plus cher.

M Pieralli : aujourd'hui, sur Fronton, il y aura moins d'impôts pour les administrés.

Mme Champagnac : ici nous ne sommes pas au DOB de la CCF mais d'expérience, les communautés de communes amènent rarement des économies. Cela se dit et s'observe.

M Pieralli : j'entends ce que vous dites mais la loi est là.

Mme le Maire, lorsque la CCF se réunit, à l'ouverture elle vote le procès verbal précédent, je demande que vous nous fassiez suivre ces comptes-rendus.

Mme Champagnac : on le fera.

Education : Mme Moureaux

Ecole primaire :

- Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école. Choix de l'architecte et élaboration du DCE
- Complément en petit matériel de cantine pour gagner du temps entre les 2 services

- Achat de tableaux numériques. Le nombre de photocopies a été réduit à la demande de la Mairie, car 300 000 par an cela faisait beaucoup et une partie de l'enveloppe sera utilisée pour cet achat

Ecole maternelle :

- Garrigues :
 - Etudier la peinture de la façade de l'école
 - Module rangement dans la cour

Commun :

- Maintien de l'attribution de 38.64 € par enfant en maternelle et de 52.20 en élémentaire. Soutien aux classes de découverte de 900 € en maternelle et 2700 en élémentaire.
- Participation à verser à la commune de Bouloc pour trois enfants scolarisés en CLIS

M Pieralli : une commission de sécurité a eu lieu à l'école Jean de La Fontaine. Peut-on avoir le compte rendu ? Y-a-t-il des observations ou des prescriptions particulières ?

M Garrabet : on le regarde et on vous l'adresse.

Social – jeunesse : services du CCAS - Mme Dejean

Adaptation de la subvention versée au CCAS qui permet de développer la qualité des services offerts à la population en matière de jeunesse, d'aide aux personnes âgées et aux personnes en difficulté.

- Ludothèque : budget d'achat de jeux de 2500 € à prévoir pour compléter la dotation d'ouverture.

Sport – association – M Acquier

Aide aux associations (subventions et mise à disposition de locaux, de matériel ...)

- ▲ Aménagement de deux plateaux sportifs au stade. Restent le traçage et les équipements.
- ▲ Tennis : entretien annuel terre battue des deux courts extérieurs – réflexion à mener sur l'avenir de ces courts en passant par exemple à un autre type de surface.
- ▲ Création d'une cage de lancer du marteau au stade Matrassou, côté lotissement, entre le gymnase et les tribunes.

M Balmory : il y a une fuite au niveau des plateaux.

M Fardou : en effet, elle doit être réparée cette semaine.

M Balmory : les deux plateaux sportifs n'ont pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite. On est obligé d'aller jusqu'au club house ou de prendre l'escalier. Il n'y a aucun accès côté entrée principale du stade et c'est dommage.

M Fardou : les personnes à mobilité réduite doivent faire le tour.

M Delbreil : y-a-t-il une possibilité d'obtenir des aides pour la réfection de la terre battue, de la Fédération par exemple ?

M Acquier : pour la rénovation il n'y a pas d'aide. Par contre il en existe pour la création de courts.

Bâtiments communaux – M Garrabet

La commune de Fronton dispose d'un patrimoine bâti important qui fait l'objet d'un entretien quotidien, en régie, par le service technique.

- Salles de réunion avenue Adrien Escudier : étude en cours pour un aménagement de salles avec sanitaires. Etudier les possibilités financières de réalisation.
- Préau : phase marché. Voirie transférée à la CCF
- Sanitaires accessibles PMR : ouverture au public
- Espace G. Philipe : réfection du bandeau en façade (étanchéité, zinguerie), sonorisation
- Salle de la lyre : fenêtres et volets travaux réalisés début 2013
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Toiture halle de sports : diagnostic et réflexion sur une réparation de la toiture

M Balmory : a-t-on une idée du délai du diagnostic ?

M Garrabet : d'ici un mois.

M Pieralli : à partir de ce diagnostic, quand seront lancés les travaux ?

Mme Champagnac : quand nous connaissons le montant des travaux.

M Pieralli : avez-vous un calendrier ?

M Balmory : cela peut devenir prioritaire. Avant le budget, il faudrait le savoir. Aujourd'hui, les associations doivent passer la serpillère.

M Garrabet : tu insistes. Quel dirigeant sportif n'a pas passé la serpillère. Arrête ce procès d'intention qui n'a pas lieu d'être dans cette salle.

M Balmary : j'avais aussi parlé du bardage à l'entrée !

M Garrabet : on l'a supprimé, on n'a plus de danger à ce niveau.

M Balmary : si on n'a pas d'enveloppe budgétaire, on laissera pourrir.

Mme Champagnac : il faut faire des choix.

M Balmary : faisons le à la place du préau.

Mme Champagnac : vous voulez conserver le préau comme repère de petits voyous.

Mme Dulmé : petits voyous ! on n'est pas au Mirail, changez de mot.

Mme Champagnac : Madame votre angélisme me déplaît. Ce n'est quand même pas moi qui ait fait les peintures !

M Balmary : ce que je dis c'est que l'on ne doit pas laisser se dégrader ce bâtiment, cela me semble inconcevable, je le dis comme je le pense.

Mme Champagnac : on choisira les priorités dans l'enveloppe.

M Pieralli : la voirie du préau a été transférée à la CCF, pouvez-vous nous en dire un peu plus la dessus. Qui va payer ? sur quel budget ?

Mme Champagnac : sur le budget de la CCF, en partie sur le pool. C'est logique car on ne mange pas le budget du voisin. Je vous l'ai expliqué plusieurs fois.

M Pieralli : j'ai entendu tout cela, même que des communes n'utilisent pas leur enveloppe. On a besoin de savoir.

M Lugou : la CCF peut aussi le faire sur son budget, sur ses fonds propres.

M Pieralli : on peut penser que si la CCF n'a pas le financement en 2013, elle peut le reporter en 2014.

Mme Champagnac : je vous ai expliqué qu'il y a l'enveloppe du pool plus une enveloppe supérieure, donc la CCF a les moyens de faire ces travaux là.

M Pieralli : pour suivre la mise en accessibilité, nous souhaiterions avoir la liste des travaux par bâtiment.

M Garrabet : éventuellement

Mme Champagnac : à ce propos M Pieralli, la demande de subvention de la première tranche des travaux d'accessibilité a été déposée en janvier 2012 au Conseil Général, nous attendions 50 % de subvention. Nous en aurons peut-être 20 %

M Pieralli : donc les travaux seront subventionnés, c'est très bien !

Mme Champagnac : j'espère que vous avez connaissance du rapport du sénateur qui dit que les communes sont dans l'impossibilité d'ici 2015 de réaliser les aménagements qui sont nécessaires et ce ne sont pas les circonstances financières qui vont nous aider. L'échéance de 2015 ne sera pas atteinte par Fronton ni par les autres communes.

M Pieralli : on le savait tous à la lecture de la première loi.

Mme Champagnac : je vous rappelle que les diagnostics réalisés prévoient 3 000 000 € en accessibilité voirie et 450 000 € en accessibilité des bâtiments.

- Etude d'un local de stockage du matériel à la halle des sports
- Menuiseries Mairie et ancienne Maison de l'Agriculture

Environnement – développement durable – M Lugou et M Garrabet

- Eclairage public SDEHG : pose de régulateurs, de variateurs de tension et d'horloges astronomiques dans divers quartiers –
- L'économie réalisée serait d'environ 8000 € par an à prix constant donc un amortissement sur deux ans.
- Aménagement paysager du rond point route de Toulouse. Les espaces verts ayant été transférés à la CCF, ce sont les chantiers d'insertion qui réaliseront l'aménagement. Ce chantier a pris du retard à cause du temps.

M Pieralli : les routes départementales ont été transférées ?

M Fardou : en aucun cas, les départementales sont toujours de la compétence du département. Seul l'embellissement est à la charge de la commune.

- Espace vert école Balochan sera aussi réalisé par les chantiers d'insertion.

M Balmary : a-t-on une idée du coût de l'espace vert de Balochan ?

M Fardou : le seul coût sera celui de l'achat des plants.

M Balmary : on a donc bien fait d'attendre. Nous avons eu l'idée de le faire en interne. On a bien fait d'arrêter.

Mme Barroso : il n'est pas prévu de journée du développement durable ?

Mme Fort : non, c'est beaucoup d'investissement pour peu de participation.

Culture – manifestations – Mme Fort :

- Maintien des animations culturelles en lien avec la médiathèque.
- Festival musique en vignes : soutien à l'association organisatrice
- Festival du cinéma « voyage en cinéma »
- Soutien à Cinéfol 31 - convention pour soutien à hauteur de 11 € par projection. Montant commun à toutes les salles en lieu et place de la subvention versée par les communes.
- Poursuite des manifestations : automnale des arts, festival « des enfants et des livres » ...
- Expositions à la médiathèque
- Remplacement de matériel informatique. Passage en OPAC 3D ou en e-Sezhame à étudier en fonction de la subvention possible.
- Soutien aux associations culturelles

Police - sécurité – Mme Champagnac :

- Poursuite de l'opération tranquillité vacances, rondes de nuit horaires d'été
- Présence sur le terrain et particulièrement aux abords des établissements scolaires, en soirée, l'été
- Reconduction des actions de prévention organisées avec les établissements scolaires (conférence sur les dangers de l'Internet, permis piétons...)
- En prévision, journée de la prévention routière acceptée et subventionnée par la Préfecture à hauteur de 3 000 €
- Battues aux pigeons régulièrement organisées.

Mme Champagnac : j'en profite pour remercier les chasseurs pour leur soutien.

- Acquisition du logiciel Police « Gérald » pour la gestion des procédures, mains courantes...

Action économique – Mme Champagnac :

- Zone artisanale : redécoupage des deux gros lots, réseaux et commercialisation
2 sous-seing privés signés en 2012 et annulés en 2013 car le PLU prévoit que la création d'un logement de fonction est limitée à 10 % de la surface bâtie plafonnée à 100 m² alors les intéressés souhaitent créer un logement de 100 m² en construisant 200 à 300 m². Cette précision apportée dans le règlement du PLU et donc de la ZAD est faite pour éviter la construction d'un logement sur un terrain pas très cher. La vocation de la ZAD est de créer des emplois et d'attirer des entreprises et non de réaliser des logements pour les familles. La Préfecture a demandé le retrait du premier permis déposé.

Deux sous-seing privés ont été signés le 19 mars pour les deux petits terrains de 1500 et 1250 m² (entreprise de maçonnerie générale et une société de location de matériel frigorifique)

Il avait été question de redécouper les deux macro lots pour répondre à la demande de petits terrains mais le découpage a un prix. Je n'y suis pas très favorable et il est hors de question de faire payer aux entreprises le surcoût lié à ce découpage. Si nous redécoupons, il faut accepter que la commune en assume la charge ou alors il faut admettre que le redécoupage n'est pas une bonne idée.

M Pieralli : sur le lot de 4000 m², le jeune plombier ne prendra pas le lot redécoupé. Le père et le fils ne prendront pas le lot réservé. Combien de demandes d'entreprises avons-nous sur cette zone, sommes-nous en capacité de répondre à leur demande ? Ne pouvez-vous pas réunir une commission ?

Mme Champagnac : on ne va pas refaire le monde tous les matins. On a acté que l'on redécoupait, cela a un coût pour la commune.

Mme Stragier : quel est le coût du redécoupage ?

Mme Champagnac : 60 000 € HT.

M Pieralli : si vous ne voulez pas en discuter en commission ou ce soir, alors décidez toute seule !

M Lugou : le document qui a été transmis aux membres présents en commission développement économique pour validation et diffusion n'a pas de valeur.

Mme Champagnac : je fais une inscription budgétaire de 60 000 € dans le budget de la ZAD qui correspond à votre demande de découpage.

M Pieralli : je vous rappelle que cette zone a été créée pour accueillir des PME et des PMI. Ce n'est plus d'actualité aujourd'hui. Pour accueillir des TPE et des TPI, on a acté la baisse du prix de vente de 22 € le m² à 19 €. Il fallait peut-être redécouper, cela a été dit en commission, où vous étiez absente. Avec M Hontans, la conseillère municipale en charge du développement économique et M. Delacour nous avons admis qu'il fallait faire un redécoupage pour faire face aux demandes des entreprises. La question du

compte rendu de cette commission ne me regarde pas. Réunissons la commission, statuons et représentons le sujet au Conseil Municipal.

M Lugou : il avait été dit en séance de faire un découpage à la demande sur la base d'une estimation de 23 000 €.

M Pieralli : lors de la commission nous avons estimé que les 23 000 € pourraient être redistribués sur les entreprises. Aujourd'hui cela porte le prix à 28 €. Alors, oui, Mme le Maire, la commune va devoir supporter les frais.

Mme Champagnac : vous acceptez donc que l'on redécoupe pour 60 000 € sans reporter la charge.

M Hontans : en commission, on a exactement dit ce que vous avez expliqué M Pieralli mais on ne peut pas faire une commission chaque jour. A l'instant, je me pose la question : doit-on faire ce découpage ? On l'avait fait pour répondre aux demandes.

- OMPCA – poursuite de la première phase par la signalétique et une partie des études, notamment celle de requalification du marché. Nous avons la chance d'avoir deux réponses. La Conseillère Générale, le 18 décembre 2012, a fait référence à une lettre du 24 octobre 2011 qui n'est jamais arrivée à Fronton car elle est partie au Pays Tolosan et n'a jamais été transférée à la commune. Je ne peux donc pas savoir et j'ai constaté que notre Conseillère Générale avait écrit aux commerçants que les élus de Fronton n'avaient pas su monter ce dossier, cela manque d'intelligence et je le lui ai dit. Quant au Pays Tolosan, M. Cujives était le porteur du projet qui était terminé en octobre 2010 mais qui n'a été inscrit à la maquette territoriale qu'en novembre 2011. Le retard ne tient pas à la mairie de Fronton ! Quand on veut porter un projet, on le porte et on le défend ! L'Etat et le Département ne financeront pas les allées du Général Bavielle qui le seront dans le pool routier.

L'Etat a enfin répondu. Dès octobre 2012, on savait que l'on n'avait que 50 % du financement et le courrier de notification du 4 mars confirme que sur l'aide demandée à hauteur de 250 000 € sur les fonds FISAC, la commune a obtenu 106 000. Pour le délai de deux ans, ce n'est pas ma faute si l'Etat met deux ans à instruire. Maintenant il faut se réunir pour établir le programme des travaux en fonction des montants attribués. Petite rectification Mme Stragier, une subvention notifiée ne veut pas dire payée. Elle ne pourra être payée, qu'après réalisation du programme, contrôle des justificatifs et bilan des actions. La partie la mieux financée c'est les aides directes aux entreprises pour dix dossiers (45 000€). La signalétique est à l'étude et le cahier des charges doit respecter les règles du département et doit être précédé d'un diagnostic. Nous y travaillons.

M Pieralli : merci pour tout ce que vous venez de dire. Quand se réunira le Copil ? Pouvons-nous avoir le détail de l'aide de l'Etat ?

Mme Champagnac : réunir un Comité de Pilotage quand on ne connaît pas les actions retenues et surtout l'argent dont on disposera était inutile. Maintenant, il est possible de travailler.

M Pieralli : qui remplacera la conseillère déléguée à l'action économique ?

Mme Champagnac : moi. J'ajoute que ce dossier a été parfaitement suivi par nos services. Vous savez bien que ce n'est pas moi qui constitue les dossiers alors arrêtez de stigmatiser et pour l'honneur de nos agents, évitez le terme « d'amateur » quand vous parlez des agents qui travaillent pour nous, et font du bon travail.

Réseaux – M Lugou

- Eau : nouveau programme route de Toulouse demandé pour 473 311 €, accordé pour 120 000 €. Réfléchir avec le maître d'œuvre et la commission pour la mise en œuvre soit en attendant l'accord d'une deuxième tranche, soit en réalisant à hauteur de l'enveloppe accordée en bouchonnant la canalisation.
- Assainissement : fin des travaux au niveau du lac et remontée vers la route de Castelnaud et le chemin de Pourradel, cela représente 3,2 Km de réseau et 200 branchements supplémentaires. A noter que les communes, comme Fronton, qui ont une station d'épuration depuis plus de cinq ans ne seront plus subventionnées par le Conseil Général.

Administration – Mme Champagnac

- Changement de l'antivirus
- Etudier la possibilité d'installer un serveur, en doublon, pour, en cas de problème, ne pas interrompre le travail.
- Dématérialisation de la comptabilité (titres mandats bordereaux et factures) définitive depuis le 25 octobre 2012. M. Rigal ajoute que cela est un gain en matière de manipulation de papier. Fronton

est la première commune de Haute-Garonne à avoir entrepris la dématérialisation complète. Cela a demandé des efforts importants au personnel.

- Paiement cantine par TIPI.

C'est la modernisation totale de notre activité administrative.

Communication – vie locale – Mme Champagnac

- Panneau lumineux

PROSPECTIVE DES GROS INVESTISSEMENTS

Ce document est un support de travail qui illustre la volonté de situer l'action municipale dans la durée sans connaître les éventuelles évolutions législatives qui pourraient remettre en cause cette prospective.

Ces documents seront donc amenés à évoluer en terme financier mais aussi dans le temps en fonction de la capacité de la commune à dégager un autofinancement annuel suffisant qui permettra le respect de la prospective.

CONSTRUCTION ECOLE					
Date prévisionnelle de réalisation : 2013 – 2014 - 2015					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement
1 ^{ère} tranche	6 520 707		Etat DGE 50 %	2 371 516	
2 ^{ème} tranche	846 226		Région		
			CG 31		
			Autre		
			Emprunt & autofinancement	3 854 867	
			FCTVA	1 140 550	

AMENAGEMENT PREAU					
Date prévisionnelle de réalisation : 2013 - 2014					
DEPENSES TTC			RECETTES		
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement
Travaux bât.	418 400	3.8%	Etat		
Travaux voirie			Région		
			CG 31	122 800	
			Autre		
			Emprunt & autofinancement	230 900	
			FCTVA	64 700	

AMENAGEMENT DU STADE – 1^{ère} tranche					
Date prévisionnelle de réalisation : 2012 - 2013					
DEPENSES TTC			RECETTES		
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement
Travaux	244 000		Etat		

			Région		
			CG 31	98 000	
			Autre		
			Emprunt & autofinancement	108 200	
			FCTVA	37 800	

Mme Stragier : l'an passé l'école était programmée à 3 900 000 €, l'année précédente encore et cette année à 6 500 000 € pour la première tranche. Qu'ensera-t-il l'année prochaine ?

Mme Champagnac : les premiers chiffres remontent à une étude du CAUE très sous-estimée. Depuis le cabinet Addenda a repris à plusieurs reprises cette étude sur ma demande et j'espère que l'on s'en sortira à moins cher. Dans un premier temps on construira 8 classes et les parties communes, puis 5 classes et le RASED.

M Balmory : vous avez fait remonter au CAUE pour qu'ils adaptent leurs études ?

Mme Champagnac : je ne veux pas donner de leçon au CAUE à qui on fait appel régulièrement et gratuitement. Les conditions de l'étude initiale étaient différentes, les m² inférieurs, la contrainte RT 2012 absente ...

Mme Stragier : c'est le même organisme qui a fait l'estimation du préau dont le montant a lui aussi évolué ? M Garrabet : l'augmentation provient essentiellement d'une contrainte au niveau de la toiture.

M Pieralli : est-ce que la commune a les moyens de faire deux gros projets : les allées du Général Bavielle et le Préau ?

Mme Champagnac : j'ai honte de ce centre ville boueux, et vous avez eu de la chance car j'aurais pu faire les travaux du préau avant ceux du lycée ! On fera les deux projets car ce ne sont pas les mêmes budgets. Le préau a été acté dans le budget 2012.

M Pieralli : il y a 13 ans que vous êtes Maire, vous auriez pu faire le préau avant !

Mme Champagnac : vous devriez vous féliciter que je n'ai pas commencé par là. On a fait une école maternelle, une médiathèque, une crèche, une station d'épuration, un CTM, une Maison des Vins

Mme Coquet : on a un grand besoin de salles.

Mme CHampagnac : on ne va pas répéter cela.

M Pieralli : cela fait 13 ans que les allées du Général Bavielle et le préau sont comme cela.

Mme Champagnac : ce que vous dites là est un scandale. Depuis que je suis Maire, Fronton a changé. Les Maires ne feraient pas plusieurs mandats s'ils pouvaient tout réaliser à la fois.

M Balmory : on pouvait faire ce préau propre sans faire autant.

Mme Champagnac : un lieu ouvert est un lieu taggué. Vous êtes minoritaires et je suis majoritaire. Vous cherchez la confrontation, ce n'est pas moi qui entretient un site internet toujours à la limite, qui distribue des tracts pour entretenir la désinformation. La confrontation vous l'aimez et vous la cherchez.

M Pieralli : vous avez un site internet.

Mme Dejean : un site d'information.

Mme Stragier : on n'a pas les mêmes moyens de communication.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les élus ont reçu les ratios 2011 du Trésor Public.

Les communes de plus de 3500 habitants sont tenues de présenter, lors du débat un certain nombre de ratios qui s'inscrivent dans un objectif de transparence des finances publiques. Les données communiquées émanent du Trésor Public et concerne n-2. Elles ont l'avantage d'être plus récentes que les ratios communiqués par la DGCL (n-3 ou n-4 parfois).

Ces ratios permettent de comparer les communes dans une même strate démographique, même si chaque commune œuvre dans un contexte différent, mais aussi d'analyser des situations données et d'apporter les réponses adéquates.

BUDGETS ANNEXES

Budget Eau potable

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	excédent de l'exercice :	132 366.696 €
- Investissement	déficit de l'exercice :	250 987.57 €
	Report 2011 excédent :	185 821.47 €
	Clôture 2012 déficit :	65 166.10 €
	RAR dépenses :	37 795.00 €
	RAR recettes :	13 199.00 €
	Situation finale : déficit	89 762.10 €

Le résultat de fonctionnement se maintient à un niveau satisfaisant qui permet de rembourser la dette et d'autofinancer quelques travaux.

La compétence transport et stockage de l'eau a été confiée au SMEA au printemps 2012, à la fin du marché. Le SMEA intervient donc sur la commune en compétence et hors compétence par le biais d'une convention de prestations de services intégrée.

En investissement :

- Les travaux prévus dans les programmes 2009 (complémentaire) et 2010 sont terminés. Ils ont consisté à reprendre canalisation et branchements des rues : Alain de Falguières, Jardins, Barry del Agnel, Garenne, Jean Ferran et route de Villaudric jusqu'au maillage existant.

En matière de tarifs au m3, l'augmentation a été étudiée en commission et l'on s'orienterait vers une augmentation de 0,02 € du m3. De 1,27 à 1,29 €.

Budget Assainissement

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	excédent de	136 645.59 €
- Investissement	excédent de l'exercice	169 239.37 €
	Report déficit 2011	237 783.34 €
	Clôture 2012 déficit :	68 543.97 €
	RAR dépenses	1 173 030.00 €
	RAR recettes	973 895.00 €
	Situation finale : déficit	267 678.97 €

En investissement :

- Le programme Etat – Sautic-Capdeville- est soldé et la subvention a été encaissée en 2012.
- Les programmes Départementaux 2010 et 2011 et Etat 2012 concernant le secteur du Lac à la route de Toulouse par le chemin de Pourradel sont en cours d'exécution. Ils représentent 1 369 005 € TTC pour 273 895 € de subventions.
 - Détail :

programme Départementaux 2010 et 2011	782 694 € (honoraires)
compris) subvention notifiée	42 000 €
programme Etat 2012	586 311 € (honoraires)
compris) subvention notifiée	231 895 €

En matière de tarifs au m3, l'augmentation a été étudiée en commission et l'on s'orienterait vers une augmentation de 0,04 € du m3. De 1,40 à 1,44 €.

Budget Caisse des écoles

Situation de clôture 2012

Fonctionnement	exercice	excédent	280.66 €
	Cumul	excédent	3 915.24 €

La prévision budgétaire 2013, sera faite en fonction des effectifs estimés pour la prochaine rentrée, et la subvention par élève sera versée en septembre sur le constat réel de rentrée.

Budget ZAD

Réalisation du budget 2012 à hauteur de :

Fonctionnement 512 406.30 €

Essentiellement des opérations d'ordre de comptabilisation du stock et l'écriture comptable de remboursement de la dette.

▪ Investissement déficit de l'exercice de 4 375.90 €
déficit cumulé 372 055.63 €

Deux sous-seings privés ont été signés en 2012, deux début 2013. Les deux lots les plus importants à l'entrée font l'objet d'un découpage pour répondre à la demande de parcelles plus petites. Cela nécessite d'importants travaux de desserte en réseaux.

Le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2013 s'est régulièrement tenu.

VOIRIE – RESEAUX - DOMAINE PUBLIC

2013 – 2 : règlement d'occupation du domaine public

La commission « développement économique » a travaillé sur l'occupation privative du domaine public.

Le Code Général de la Propriété Publique a posé certains principes :

- nul ne peut occuper le domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant,
- l'occupation du domaine public ne peut être gratuite, en contrepartie des autorisations d'occupation, les collectivités territoriales perçoivent des redevances,
- les autorisations sont personnelles, précaires et révocables.
- l'occupation est fonction de l'emprise au sol, de l'usage et de la durée
- l'autorisation est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie du trottoir dont l'usage principal est la circulation des piétons

Le projet de règlement a été travaillé en commission et présenté aux commerçants.

Délibération :

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement d'occupation du domaine public élaboré sur le conseil de la Chambre de Commerce en collaboration avec le bureau de l'ACAPLA et discuté en commission développement économique. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement et noté qu'il s'agit de l'occupation précaire du domaine public donc du pouvoir de police du Maire approuve ce règlement et dit que les tarifs d'occupation seront fixés par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2013.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont nouveau : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 - 3 : Rénovation de commandes d'éclairage public et mise en place de régulateurs-variateurs de tension en divers secteurs - 1 AR 34 - N° 221188

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 20/02/12 concernant la rénovation de commandes d'éclairage public et mise en place de régulateurs-variateurs de tension en divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération :

Groupe 1 : Réfection totale (armoie EP remplacée, installation d'un régulateur-réducteur de tension et remplacement de la cellule photopile actuelle par une horloge astronomique).

Commandes EP concernées : P65 "La Halle", P1 "Village", P66 "Faubourg Toulouse", P80 "Andalouse".

Groupe 2 : Réfection partielle (installation d'un régulateur-réducteur de tension et remplacement de la cellule photopile actuelle par une horloge astronomique).

Commandes EP concernées : P39 "Pompiers", P80B "Andalouse", P33 "Groupe Scolaire", P95 "Lycée", P98 "Nizezius", P11 "Labourdette".

Groupe 3 : Installation d'un régulateur-réducteur de tension seul.

Commande EP concernée : P49 "Stade".

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA éligible au FCTVA	4 074€
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	3 850€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	19 488€
Total	27 412€

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 19 488€.

Résultat du vote :

Votants : 28 - Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

LUDOTHEQUE

2013 – 4 – règlement intérieur

Délibération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement de fonctionnement de la ludothèque. Ce règlement précise les modalités d'inscription, d'emprunt de jeux, de jeu sur place, d'animations extérieures ...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au règlement intérieur de la ludothèque de Fronton qui sera mis à disposition des adhérents.

Résultat du vote :

Votants : 28 - Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

INTERCOMMUNALITE

2013 – 5 - convention de reversement partiel des redevances d'assainissement perçues en 2012

La commune a transféré sa compétence traitement des eaux usées au SMEA 31 et conservé sa compétence collecte des eaux usées qui lui confère la facturation à l'usager du coût total du service.

La commune, comme elle l'a fait pour 2010 et 2011, doit pour 2012 reverser au SMEA 31 la part de la redevance qui lui revient pour l'épuration.

Délibération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de reversement partiel des redevances d'assainissement perçues en 2012. Cette convention fixe pour l'année 2012, la rémunération du SMEA 31 pour la compétence "traitement des eaux usées" à 139 608 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte les termes de la convention,
- autorise Mme le Maire à la signer.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 – 6 – convention de mise à disposition permanente de véhicules et de matériels à la CCF

Le 12 décembre 2012, le Conseil Municipal a acté la mise à disposition de personnel communal au profit de la Communauté de Communes. L'exercice des compétences transférées nécessite la mise à disposition permanente de véhicules et de matériels.

Quatre véhicules affectés à la voirie et un véhicule affecté au social sont mis à disposition ainsi que du petit matériel : souffleur, taille haie, tronçonneuse...

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui détermine des engagements respectifs des parties. Elle est prononcée pour une année et se renouvellera par tacite reconduction. Les frais de fonctionnement liés à l'utilisation de ces véhicules et matériels sont supportés par la commune (carburant, assurance, réparations ...) qui recevra de la CCF un remboursement sur la base d'un montant forfaitaire.

Le coût annuel pour les cinq véhicules a été estimé à 32 052 €. Le coût annuel du matériel mis à disposition sera de 4 040 €.

M Pieralli : la commune peut-elle dénoncer la convention ?

Mme Champagnac : oui, sous deux mois.

Délibération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition permanente de véhicules et de matériels par la commune de Fronton au profit de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF). Cette convention fixe les engagements respectifs des parties pour 5 véhicules et du matériel mis à disposition. Le coût annuel que la CCF reversera à la commune de Fronton a été fixé à 32 052 € par an pour les 5 véhicules et à 4 040 € par an pour le petit matériel de voirie.

Cette convention, établie pour une année à compter du 1^{er} janvier 2013 sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte les termes de la convention de mise à disposition permanente de véhicules et de matériels par la commune de Fronton au profit de la Communauté de Communes du Frontonnais,
- autorise Mme le Maire à la signer.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

PERSONNEL COMMUNAL

2013 - 7 : modification du règlement de la formation du personnel communal

Le Conseil Municipal a délibéré le 14 décembre 2011 sur le règlement de la formation du personnel communal. Après un an de fonctionnement et après l'accord pris en CTP de faire évoluer ou de préciser ce document au gré des cas de figure rencontrés, des corrections ou des ajouts ont été apportés et conduisent à la présentation d'un nouveau document au vote de l'assemblée.

Délibération :

Mme le Maire présente à l'assemblée le règlement de fonctionnement de la formation du personnel communal, modification n°1, qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 19 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et considérant l'avis favorable du CTP, accepte la modification n°1 au règlement de la formation du personnel communal annexée à la présente.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

FINANCES

2013- 8 : ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

Afin de permettre à la collectivité de poursuivre son activité avant le vote du budget primitif et de ne pas pénaliser le fonctionnement des services, il est possible d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT qui autorise l'exécutif d'une collectivité territoriale à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement en n-1.

Délibération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT qui permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice, toutes les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement, chapitres 20, 21 et 23 du budget de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme le Maire, l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 dans la limite du quart des crédits inscrits en 2012.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 28 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 --contre : 0

AFFAIRES SCOLAIRES

2013- 9 : modification des rythmes scolaires en maternelle et élémentaire

Mme Moureaux : le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le retour à la semaine scolaire de 4.5 jours. Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour assurer un meilleur respect des rythmes naturels biologiques d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement :

- 24 heures par semaine mais sur 9 demi-journées
- 5 h 30 maximum pour une journée
- 3 h 30 maximum pour une demi-journée
- pause méridienne d'au minimum 1 h 30

C'est le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui décidera de l'organisation de la semaine scolaire après avis des Conseils d'Ecoles et des Conseils municipaux.

A ces 24 heures d'enseignement s'ajouteront des activités pédagogiques complémentaires pour l'aide aux élèves ou pour des activités prévues par le projet d'école. Les collectivités locales pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation.

Les communes devront se déterminer avant le 31 mars 2013 pour une mise en œuvre à la rentrée de 2013 ou demander une dérogation pour la rentrée 2014. Les communes qui opteront pour l'application du décret en septembre 2013 recevront une aide de l'Etat au financement des activités périscolaires.

A Fronton :

- depuis 2008, pour répondre à la demande de la majorité des parents et des trois conseils d'écoles, c'est le régime de droit commun qui s'applique avec une semaine de 4 jours.
- un projet éducatif local qui organise et met en cohérence et en complémentarité les trois temps éducatifs de l'enfant au sein des ALAE et de l'ALSH
- à la parution du décret, ouverture de la concertation :
 - une première rencontre s'est tenue avec les directeurs des écoles concernées
 - une deuxième rencontre avec les enseignants, les parents, l'IEN, l'association LEC et la Mairie. A l'issue de cette réunion, un consensus a été trouvé sur la mise en œuvre du décret dès septembre 2013.
- La direction des Transports du CG31 est venue expliquer les contraintes liées aux horaires scolaires en lien avec les circuits de bus

- Un groupe de travail a été réuni pour poursuivre la concertation et définir de façon précise l'organisation de la journée scolaire dans le respect de l'amplitude fixée par le décret mais aussi de la contrainte imposée par le Département en charge du transport scolaire.

A l'issue de la concertation, pour le bien de l'enfant, pour une gestion plus souple de la pause méridienne qui a été augmentée de 10 minutes, en raison des contingences du conseil général qui fixe les heures des ramassages scolaires en fonction du collège et du lycée, une proposition d'horaires a été faite et validée par le Conseil Général :

Pour les groupes Balochan, Annexe et Primaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les élèves auront classe de 9h00 à 12h00 et 14h10 à 16h25

Les mercredis 9h00 à 12h00

Pour la maternelle Garrigues :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les élèves auront classe de 8h50 à 11h50 et 14h00 à 16h15

Les mercredis 8h50 à 11h50

Le conseil d'école de la maternelle Garrigues a validé la proposition, en élémentaire, les enseignants ont proposé de nouveaux horaires en supprimant les 10 minutes supplémentaires de pause méridienne soit : 9h-12h et 14h-16h15. Les parents ont souhaité réfléchir et un conseil d'école extraordinaire se réunira le 5 avril pour donner son avis. Le Conseil d'école de la maternelle Balochan se réunit le 21 mars.

Mme Champagnac donne lecture de la lettre de la Direction des Transports qui pose une contrainte majeure, laquelle a un peu déçu les enseignants de l'école élémentaire. Les parents ne peuvent pas se passer du service des transports scolaires, tout horaire fantaisiste en dehors du cadre posé par la Direction des Transports n'a pas lieu d'être comme une journée de 8h20 à 15 h 30 comme on l'a entendu.

M Balmay : ce soir nous devons nous positionner sur le nombre de jours de classe et non sur les horaires.

Mme Barroso : depuis la dernière commission du 18 janvier, plusieurs réunions se sont tenues et je découvre là des horaires. Comment voulez-vous que notre groupe, deux mois après cette dernière réunion, sans information ait une position ?

Mme Moureaux : les réunions se sont tenues avec deux adjoints et l'objectif était de donner la parole aux enseignants et aux parents.

M Pieralli : on n'est pas du tout contre mais tu ne parles pas de la semaine de 9 demi-journées.

Mme Barroso : qu'est ce qui est mis en place ? on ne parle pas des activités péri scolaires. Il est évident que nous nous abstenons sur ce point par manque d'information.

Mme Champagnac : les parents ont été informés.

M Pieralli : ce soir ce ne sont pas les parents qui ont à prendre une décision mais des élus.

Mme Champagnac : le débat a pris quelque fois des formes pas très correctes. J'ai le souvenir d'une réunion devant 300 personnes quand la commune souhaitait maintenir la semaine à 4,5 jours. Vous étiez présent et j'ai failli me faire lyncher.

M Pieralli : vous nous accusez de cela ?

Mme Champagnac : quand on fait une réunion sans vous, vous vous posez en victime.

Mme Dulmé : a-t-on évalué un peu ce que cela va coûter sur le temps ALAE ?

Mme Champagnac : oui

Mme Dulmé : aucune question n'est possible, vous décidez dans votre coin.

M Pieralli : ce point est important, ce n'est pas insultant de demander des informations pour valider ce point en toute connaissance du dossier. Toutes les écoles sont donc d'accord pour 4,5 jours à la rentrée 2013.

Mme Moureaux : passons au vote. On a essayé de faire au mieux, de concerter.

M Pieralli : ce soir on se fiche de notre avis.

Mme Moureaux : ma priorité c'était l'avis des enseignants et des parents d'élèves.

Mme Stragier : que ferez-vous de la subvention de 30 000 € ?

Mme Champagnac : le service coûtera plus cher que cela. C'était l'occasion de mettre en œuvre une réforme dans l'intérêt de l'enfant pas une querelle de procédure.

M Pieralli : les élus de Fronton Ensemble pour Demain, vu le manque d'information sur ce dossier, s'abstiennent.

Mme Champagnac : donc vous suivez les élus de Lille ?

M Pieralli : là, Madame, vous faites de la politique.

Mme Champagnac : vive l'intérêt de l'enfant !

Délibération :

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le consensus obtenu à l'issue de la concertation des enseignants et des parents,

Vu la contrainte du Département quant à l'organisation du service des transports scolaires,

Vu les études qui montrent toutes que la semaine de quatre jours impose aux enfants des rythmes scolaires inadaptés à leurs rythmes biologiques,

Dans l'intérêt de l'enfant, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, opte pour la mise en place de la semaine de 9 demi-journées dans les écoles maternelles et élémentaire de Fronton à la rentrée de septembre 2013.

Dit que cette délibération sera portée à la connaissance du DASEN.

Résultat du vote :

Votants : 28- Nuls : 0 - Pour : 21 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 7 (FED) --contre : 0

INFORMATIONS DE Mme le MAIRE

– **Mme le Maire rendra compte des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT :**

- **DM 2 - 2012 :** FNGIR recalculé par les services de l'Etat. + 2700 €

L'écriture devait être passée avant le 31/12/2012 donc décision d'ouvrir 2700 € au 7311 (recettes) et 2700 € au 7392 (dépenses). Il était possible de majorer la prévision 2013 mais la Trésorerie craignait que les services de l'Etat ne soient pas en mesure d'assurer la compensation de façon spontanée. S'agissant d'une écriture qui n'avait pas d'impact sur la Trésorerie (dépense = recette) l'option a été de régulariser sur 2012.

- **Décision emprunt assainissement**

Pour financer les travaux de création d'un réseau d'assainissement, la commune de Fronton contracte auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 700 000 euros :

- des principales caractéristiques du prêt :

Montant : 700 000.00 € (sept cent mille euros)

Durée : 15 ans

Conditions financières : taux fixe classique de 3.90 %

Echéances annuelles constantes : 62 519.33 €

Frais : 700 €

Parts sociales : néant

Périodicité : annuelle

- de l'étendue des pouvoirs du signataire :

Mme Champagnac, Maire de Fronton est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- **DETR 2013 :** Mme le Maire informe l'assemblée de la demande d'inscription à présenter au profit de la collectivité sur le programme DETR 2013. Cette inscription est nécessaire pour réaliser la construction d'une nouvelle école élémentaire dont la première phase, achat du terrain, a été subventionné en DGE 2010. Cette école respectera les prescriptions de l'arrêté du 18 août 2010 et prendra en compte les préoccupations environnementales, notamment la norme RT 2012, bâtiment BBC.

Dépenses :	construction 1 ^{ère} phase	1 000 000 € HT
Recettes :	subvention DETR 50 %	500 000 €
	part de la collectivité	500 000 €
	(autofinancement ou emprunt)	
	Montant total	1 000 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :

- Approuve le projet de construction d'une nouvelle école élémentaire, première phase de la construction
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2013 d'un montant de 500 000 €
- S'engage à inscrire, chaque année, sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement subventionné.

- tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2014.

En application des dispositions du code de procédure pénale et après l'expérimentation mise en place en 2012 dans les cours d'assises de Dijon et Toulouse, le Maire doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour 2014. Ce tirage est une étape préparatoire dans la procédure de désignation des jurés dont la liste définitive sera établie par la Cour d'Appel de Toulouse.

Nombre de jurés pour Fronton : 12

S'assurer que les jurés sont au moins âgés de 23 ans au 1^{er} janvier 2012. Les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1991 doivent être écartés.

Résultat du tirage au sort :

1. Luc Bard
2. Pierrette Charles
3. Janine Chappuis
4. Thierry Coulomb
5. Vanessa Pagès
6. Chantal Gasquet
7. Annie Dallatore
8. Serge Der
9. Marie-Reine Pautal
10. Thierry Balmary
11. Véronique Banzy
12. Sébastien Gouaichault

Agenda prévisionnel mars :

- 17 Commémoration 19 mars 1962
- 9 – 17 Salon club photo – EGP et expositions de photos du Pays Tolosan (Jean Dieuzaide)
- 15 – 24 Festival Cinélatino - Ciné Fronton
- 21 – 23 festival « des enfants et des livres » - EGP
- 27 Forum Jobs d'été - EGP

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance le 21 mars 2013 à 00 h 05.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

Ce procès-verbal a été présenté au vote du conseil municipal du 17 avril 2012. Résultat du vote :

Votants : 28

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7 (Fronton Ensemble pour Demain)